

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

**DATE DE
CONVOCAZION**
02.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à 18 heures 30.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

Le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Vincent VALLIES,

Membres titulaires présents : M. Vallies, M. Richomme, M. Cœur, Mme. Brugiere, M. Thomas, Mme. Rocher, Mme. Mouzet, M. Schmid, Mme. Languille, Madame Voisin.

● **EN EXERCICE** 13

Membre titulaire ayant donné pouvoir : Mme. Maréchal ayant donné pouvoir à M. Thomas

● **PRESENTS** 10

Membres suppléants avec voix délibérative :

● **VOTANTS** 11

Absent excusé : Mme. Leickman

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, après avoir approuvé les résultats du compte de gestion 2022 et examiné le compte administratif 2022 établi par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Espace Aquatique de Chécy (SIGEA), conforme au compte de gestion,

Il est précisé que la maturité de l'emprunt entraine une augmentation régulière à compter de 2023 du remboursement du capital de la dette. Aussi, il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à ce remboursement au compte 1068 en recettes d'investissement (+30 000 €) soit 56 294,84 €.

Sur proposition de Monsieur le Président :

AFFECTE les résultats de l'année 2022 :

- De fonctionnement d'un montant de 87 817,16 € au compte R002, excédent de fonctionnement reporté,
- De fonctionnement d'un montant de 56 294,84 € au compte 1068, en section d'investissement,
- D'investissement d'un montant de 26 294,84 € au compte D001 déficit d'investissement

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

	Imputation		
Section d'investissement Solde d'exécution reporté	D001		26 294,84
Section d'investissement Besoin de financement Affectation en réserve (résultat de clôture cumulé – RAR)	1068		56 294,84
Section de fonctionnement Solde d'exécution reporté (résultat de clôture cumulé – le besoin en financement (1068))	R002	87 817,16	

Vu le Code des collectivités territoriales,

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

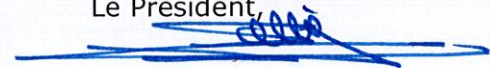
- ✓ **APPROUVE** l'affectation et l'inscription des résultats de l'exercice 2022 tels que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-Vincent Vallies", is written over a horizontal line.

Jean-Vincent VALLIES.